

PROGRAMME RÉNOVATIONS ONTARIO**Formulaire de demande pour locateur privé – Logement locatif**

Le financement sera accordé selon la disponibilité des fonds et le principe du premier arrivé, premier servi.

Toute réparation ou modification entamée ou terminée avant l'approbation de la présente demande ne peut pas être financée au titre de Rénovations Ontario.

VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE**1. Renseignements sur le propriétaire****Locataire (pour collecte de données)**

Aîné (65 ans et plus)	Personne handicapée	Autre : _____
-----------------------	---------------------	---------------

Propriétaires

Nom de famille	Prénom
Nom de famille	Prénom
Nom de famille	Prénom
À fournir : Pièce d'identité avec photo de tous les propriétaires.	

2. Renseignements sur la propriété visée**Adresse de la propriété**

Adresse		N° de chambre
Ville	Province	Code postal
N° de téléphone du propriétaire (domicile)	N° de téléphone du locataire	

Adresse postale (si différente)

Adresse		N° de chambre
Ville	Province	Code postal

Une subvention ou un prêt a-t-il déjà servi à financer la rénovation de cette propriété? Oui Non			
Si oui, donnez le nom du programme, la date et la nature des réparations :			
Âge de la propriété _____ ans	L'impôt foncier est-il acquitté? Oui Non	Les paiements hypothécaires sont-ils acquittés? Oui Non	Les primes d'assurance sont-elles acquittées? Oui Non
Nombre de chambres _____	Nombre de personnes habitant la propriété _____	Loyer mensuel actuel pour la propriété en excluant les autres services (Prière d'inclure le relevé de loyers) _____	
À fournir : Documents attestant l'acquittement des paiements hypothécaires, des primes d'assurance et de l'impôt foncier. Veuillez fournir une preuve si l'hypothèque a été remboursée en entier et une autre présentant les loyers des chambres louées et la répartition des frais liés à la nourriture ou aux autres services offerts, le cas échéant, selon le type et la grandeur de chaque chambre.			

3. Étendue des travaux (modifications concernant l'accessibilité)

Modifications concernant l'accessibilité : Coût prévu (si connu) de Toute modification demandée doit raisonnablement être associée au handicap d'un locataire ou d'un membre du ménage locataire. Vous devrez peut-être fournir des renseignements médicaux supplémentaires pour justifier votre demande. Veuillez noter que les soins thérapeutiques, les soins de soutien et l'équipement d'assistance mobile ne sont pas admissibles au financement. Vous devrez fournir un certificat médical pour toute demande associée à la climatisation. Cochez tous les choix qui s'appliquent :		
Rampes Mains courantes Lève-fauteuil Siège élévateur de bain	Ajustement des comptoirs (hauteur) Avertisseurs d'incendie Indicateurs de sonnettes	Autre

Décrivez brièvement les modifications nécessaires (vous pouvez ajouter des pages à la fin de la demande) :

Deux estimations doivent avoir été effectuées après une visite à domicile d'un membre du personnel de la Ville d'Ottawa. Vous n'avez pas à joindre ces estimations à votre demande.

4. Modalités

1. Je reconnais et comprends (Nous reconnaissons et comprenons) que les conditions suivantes s'appliquent à la présente demande et à toute subvention ou subvention remboursable sous condition qui en découle si la demande d'aide financière est approuvée.
2. La Ville d'Ottawa, ses représentants autorisés et ses mandataires peuvent procéder aux investigations nécessaires pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.
3. Les travaux effectués avant réception de la confirmation écrite de l'approbation de la Ville d'Ottawa ne sont pas admissibles à l'aide financière.
4. Le montant de la subvention ou de la subvention remboursable sous condition est établi en fonction des coûts des réparations ou modifications approuvées par la Ville d'Ottawa.
5. Si la demande est approuvée, la totalité de la subvention remboursable sous condition doit servir à payer les réparations ou modifications obligatoires approuvées par la Ville d'Ottawa à la propriété indiquée dans la lettre d'approbation conditionnelle.
6. La subvention remboursable sous condition doit respecter les conditions précisées dans la promesse de prêt et dans tout document lié à la subvention (p. ex. document hypothécaire, billet à ordre, lettre d'entente).
7. Si l'une des conditions liées à la subvention remboursable sous condition n'est pas respectée ou qu'une fausse déclaration est faite sciemment, la Ville d'Ottawa a le droit d'annuler l'approbation de la demande ou de récupérer les fonds octroyés (et les intérêts qui s'y rattachent).
8. Les modifications doivent être entreprises dans les 120 jours civils suivant l'approbation du projet.
9. Les propriétaires doivent signer un billet à ordre certifiant que les travaux d'adaptation n'entraîneront pas d'augmentation de loyer ou de demande à la Commission de la location immobilière.

10. Les propriétaires doivent consentir à rendre compte chaque année des loyers et de l'usage qui est fait des chambres pendant 15 ans.
11. Les propriétaires doivent faire un effort pour trouver et embaucher des entrepreneurs qui appuient et emploient des apprentis.

5. Consentement à la collecte, à la divulgation et à la vérification des renseignements personnels

(cette section ne s'applique pas aux sociétés, car leurs renseignements ne sont pas soumis à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée [LAIMPVP])

Je consens à ce que la **Ville d'Ottawa** recueille et communique mes renseignements personnels, notamment :

Nom complet	Adresse du domicile	Paiements hypothécaires pour le logement locatif
Date de naissance	Renseignements sur l'impôt foncier pour le logement locatif	

Je comprends que mes renseignements personnels seront recueillis par la Ville d'Ottawa aux fins suivantes :

- administrer le programme Rénovations Ontario;
- déterminer ou vérifier mon admissibilité initiale et continue au programme;
- obligations de remboursement en vertu du programme.

Je consens également à ce que des renseignements personnels soient recueillis par la Ville d'Ottawa, le gouvernement de l'Ontario ou toute province ou tout territoire du Canada, le gouvernement du Canada ou toute autre partie, ou divulgués à ces derniers, aux fins susmentionnées.

Je consens à ce que mes renseignements personnels fassent l'objet d'une collecte, d'une divulgation et d'une vérification comme décrit ci-dessus.

Nom du client : _____ Signature : _____ Date _____

Nom du client : _____ Signature : _____ Date _____

Témoin : _____ Signature : _____ Date _____

Avis relatif à la collecte de renseignements personnels :

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu des articles 10(1) et 10(2) alinéas 5 et 6 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, L.O. 2001, c. 25. Les renseignements personnels seront utilisés par la Ville aux fins de la bonne administration des divers programmes de logement et de lutte contre l'itinérance et de l'administration des programmes d'aide sociale du gouvernement de l'Ontario.

Les questions concernant ce consentement et la collecte, la divulgation et la vérification des renseignements personnels peuvent être adressées aux Services des solutions de logement, de l'immobilier et des investissements de la Ville d'Ottawa au 613-580-2424, poste 12300

6. Déclaration

1. Je confirme (nous confirmons) qu'à ma (notre) connaissance, les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets à tous égards.
2. Je confirme (nous confirmons) être le seul propriétaire (les seuls propriétaires) de la maison située à l'adresse indiquée précédemment.
3. J'autorise (nous autorisons) la Ville d'Ottawa à procéder aux investigations nécessaires pour vérifier mes (nos) revenus, biens, responsabilités et renseignements de solvabilité.
4. Je reconnais (nous reconnaissons) que si ma (notre) demande de financement est acceptée, elle ne s'appliquera pas aux travaux déjà effectués.
5. Je reconnais (nous reconnaissons) que si ma (notre) demande de financement est acceptée, je ne pourrai (nous ne pourrons) présenter de demande pour les réparations effectuées dans le cadre d'aucun programme provincial de remboursement de taxe ou utiliser les réparations comme prétexte pour augmenter le loyer.
6. J'autorise (nous autorisons) que l'on inspecte ma (notre) propriété au besoin, étant entendu que la Ville d'Ottawa et ses représentants effectuent des inspections à des fins purement administratives et internes et n'offrent aucune garantie de conformité aux codes du bâtiment ou aux normes de construction applicables.
7. Je reconnais (nous reconnaissons) que si je fais (nous faisons) sciemment une fausse déclaration, la Ville d'Ottawa a le droit d'annuler l'approbation et de récupérer tout financement impayé.
8. J'ai (nous avons) lu et compris les conditions énoncées précédemment et j'accepte (nous acceptons) d'être lié (liés) par celles-ci.

Nom du propriétaire (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date
Nom du propriétaire (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date
Nom du propriétaire (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date

Les renseignements demandés dans la présente demande sont recueillis aux seules fins du programme Rénovations Ontario dans la ville d'Ottawa, et seront traités conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée. Les renseignements recueillis serviront uniquement aux fins décrites dans la présente demande.

7. Liste de vérification

Mesure à prendre	Oui	Non	Ne s'applique pas
Remplir le formulaire de demande et recueillir les signatures nécessaires.			
Présenter une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement pour chaque propriétaire.			
Présenter la confirmation que l'impôt foncier est acquitté.			
Présenter la confirmation que les paiements hypothécaires sont acquittés.			
Présenter la confirmation que les paiements d'assurance de biens pour la propriété sont acquittés.			

Envoyez votre formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :

Ville d'Ottawa
Programme Rénovations Ontario
Services des solutions de logement, de l'immobilier et des investissements
100, promenade Constellation, 8^e étage Ouest
Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Pour obtenir de plus amples renseignements ou de l'aide pour remplir votre demande, veuillez communiquer avec nous :

par téléphone, au 613-580-2424, poste 12300

ou

par courriel, à l'adresse ontariorenovates@ottawa.ca.

PROGRAMME RÉNOVATIONS ONTARIO

Processus de demande pour les propriétaires

Conservez cette page à titre de référence

Étape	Description	☒
1	Le propriétaire présente sa demande et y joint tous les documents requis.	
2	La Ville d'Ottawa examine les demandes et détermine l'admissibilité initiale des propriétaires.	
3	Le personnel de la Ville pourrait communiquer avec les propriétaires et organise une inspection pour évaluer les réparations à entreprendre et estimer les coûts qui s'y rattachent. Le propriétaire prendra des photos avant et après les rénovations ou modifications.	
4	La Ville approuve le projet sous certaines conditions ou le refuse et informe le propriétaire de sa décision.	
5	Le propriétaire doit obtenir et fournir au minimum deux (2) devis pour les réparations ou les modifications concernant l'accessibilité. Il est important de demander aux entrepreneurs la garantie qu'ils offrent en ce qui a trait aux travaux, car le programme n'en offre aucune une fois les travaux terminés.	
6	La Ville approuve ou rejette le projet de réparation en fonction des directives du programme Rénovations Ontario. Le propriétaire et la Ville signent une lettre d'entente qui établit l'étendue des travaux, l'engagement en matière de financement, le calendrier des paiements et le rôle et les responsabilités du propriétaire. Le propriétaire doit signer un billet à ordre et la lettre d'entente puis les envoyer à la Ville.	
7	Les réparations doivent être entreprises dans les cent vingt (120) jours suivant l'approbation du projet.	
8	Avant de verser tout paiement, la Ville vérifie que les réparations ont été effectuées. Elle peut faire une visite à domicile pour suivre l'avancement du projet.	
9	Les paiements seront versés directement au propriétaire dès réception d'une facture valide. Le propriétaire doit fournir toutes les factures originales à la Ville. Les factures doivent être faites au nom du propriétaire, préciser le nom, l'adresse et le numéro d'entreprise de l'entrepreneur et indiquer le montant total du projet. Il incombe au propriétaire d'assumer les coûts des travaux entrepris avant l'approbation de la Ville, et les coûts qui dépassent le financement maximal fixé.	